

BAISSE DE SALAIRE ET PRÉCARITÉ POUR LA RENTRÉE 2020



INDEMNITÉ ZEP EN LYCÉE, LA MESQUINERIE DE CE GOUVERNEMENT N'A PAS DE LIMITE

Les personnels de lycées anciennement classés éducation prioritaire ont vu, avec surprise pour la majorité, leur fiche de paie de septembre amputée de l'indemnité de sujétion spéciale ZEP.

Pour mémoire, la réforme de l'éducation prioritaire de 2014 avait exclu les lycées de la carte de l'éducation prioritaire sous prétexte que la scolarité obligatoire s'arrêtait à 16 ans. Un dispositif transitoire, prorogé grâce aux mobilisations des personnels, avait maintenu le versement intégral de l'indemnité jusqu'à la rentrée 2020. C'est donc à l'issue d'une année scolaire bouleversée par la crise sanitaire et dans le contexte d'une rentrée extrêmement difficile que les personnels concernés se retrouvent, sans le moindre rappel de la fin de la période probatoire, privés de plus de 90 euros de revenu.

Cette baisse de revenu frappe les collègues alors même que le ministre annonce une revalorisation des rémunérations des enseignant·es français·es qui sont parmi les moins bien payé·es des pays de l'OCDE. Le ministère fait ainsi preuve d'un double langage et démontre son mépris des personnels et des élèves issu·es des milieux populaires.

La CGT Educ'action exige le maintien du versement de l'indemnité et le rattrapage de septembre. Il est important de reconnaître la difficulté d'exercice des personnels (en termes de revenu comme de bonifications pour les mutations). La difficulté scolaire et sociale ne s'arrêtant pas à l'entrée en seconde, nous continuons d'exiger une nouvelle carte de l'éducation prioritaire établie sur des critères sociaux, incluant les lycées.



DES AESH TOUJOURS AUSSI PRÉCAIRES !

Alors que l'inclusion est prétendue grande cause nationale depuis 2005, l'accompagnement des élèves ou personnels en situation de handicap reste dans une véritable précarité. À ce jour, plus de 100 000 AESH, la plupart ayant des temps partiels imposés, travaillent quotidiennement pour un salaire de misère, dans des conditions dégradées et sans aucune reconnaissance. Le cadre de gestion n'est toujours pas appliqué dans nombre de départements ce qui engendre des abus de toutes sortes. Les AESH continuent d'être la cible des employeurs peu scrupuleux des réglementations qui s'imaginent avoir un personnel corvéable sous la main. Dans le même temps, le nombre d'AESH demeure insuffisant et ne permet pas de répondre à toutes les notifications avec un accompagnement de qualité. Le droit à la scolarité n'est donc pas respecté. Cette situation s'aggrave considérablement par la généralisation des PIALS (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) et la mutualisation à outrance.

PRÉCARISATION DES FUTUR.E.S ENSEIGNANT.E.S !

Cette année se met en place la « réforme » de la formation des enseignant·es, qui doit déboucher sur le recul du concours en fin de Master 2 (M2), au lieu de fin de M1. Actuellement, en M2, les reçu·es aux concours sont rémunéré·es 1450 € net par mois. Demain elles et ils seront contractuel·les payés 665 € net par mois et devant élève pour un tiers temps!



SYNDIQUEZ VOUS ! RENSEIGNEZ VOUS !

www.education7627.fr

Le 05/10/2020

187 rue Albert Dupuis - 76000 ROUEN - cgteduc.acrouen@gmail.com
Elus Lycées Pro 06 79 56 96 26 / Elus Collèges/Lycées ☎ 07 77 23 29 69 / Elus Ecoles ☎ 06 70 68 97 24